



Smartphone en cadeau : Nirvana ou cauchemar ?

Vous avez reçu en cadeau pour Noël un smartphone. Ce splendide cadeau est un bijou à tout faire, est une merveille de technologie. Encore faut-il qu'il soit bien utilisé. Il est donc opportun de se poser quelques questions avant d'en prendre réellement possession sous peine qu'il ne se transforme en cadeau empoisonné, ce qui n'est probablement pas l'objectif du généreux donateur (triche).

Un smartphone sait à peu près tout faire, téléphoner, envoyer et recevoir des SMS et des MMS, envoyer et recevoir des messages électroniques, surfer sur Internet, servir de boussole ou de niveau à bulle, retrouver son chemin grâce au GPS, trouver la pizzeria la plus proche, lire les grands titres de son journal préféré, communiquer avec ses amis à l'aide des réseaux sociaux, prendre des photos ou des vidéos, les diffuser, écouter de la musique en MP3, etc.

La question qu'il faut se poser : ai-je l'intention d'utiliser les quatre premières grandes familles de fonctionnalités énumérées plus haut ? La réponse à cette question doit être comparée à ce que me permet l'abonnement souscrit auprès de mon opérateur préféré.

Si j'ai un abonnement voix et SMS seulement, toutes mes navigations sur Internet seront facturées au temps passé, comme pour une communication voix - c'est-à-dire très cher. Dans ce cas il vaut mieux se précipiter chez son opérateur et modifier les caractéristiques de son contrat.

Si je ne souhaite que téléphoner et envoyer des SMS, il ne faut surtout pas prendre un forfait Internet « illimité » qui ne serait pas utilisé.

Si je souhaite pouvoir naviguer sur Internet à satiété, profiter de la fonction GPS par exemple, un forfait de type « Internet illimité » est impératif, mais encore faut-il se faire préciser la nature de l'illimité. En effet pour la plupart des opérateurs, illimité signifie illimité en heures de connexion et pas en données échangées, le nombre de celles-ci étant en général limitées à 1 Goctets. Or il faut savoir qu'un CD ordinaire, c'est approximativement 80 minutes de musique et 700 Moctets. Donc le téléchargement de deux heures de musique dépassera les limites de l'« illimité ». Quant au téléchargement d'un film dont la taille moyenne est de 5 Goctets, il va faire exploser l'« illimité ».

Comment va réagir l'opérateur ? Il va vous considérer comme un gros utilisateur chargeant son réseau plus que prévu, il ne vous autorisera plus qu'à fonctionner à faible vitesse, d'où un ralentissement important des temps d'accès à Internet et de vos chargements de fichiers, ou il vous fera payer au prix fort les Gigaoctets supplémentaires... et votre facture explosera à son tour.

Donc vérifiez bien que votre abonnement correspond à vos besoins. Vous pourrez ainsi atteindre le nirvana. Dans le cas contraire

Remarque : Si vous possédez cette merveille de technologie, sans qu'elle vous ait été offerte, ces quelques conseils restent cependant d'actualité et une réflexion sur vos besoins réels complétée par une visite à la boutique de votre opérateur ne sera pas du temps perdu.

